

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Documents comptables

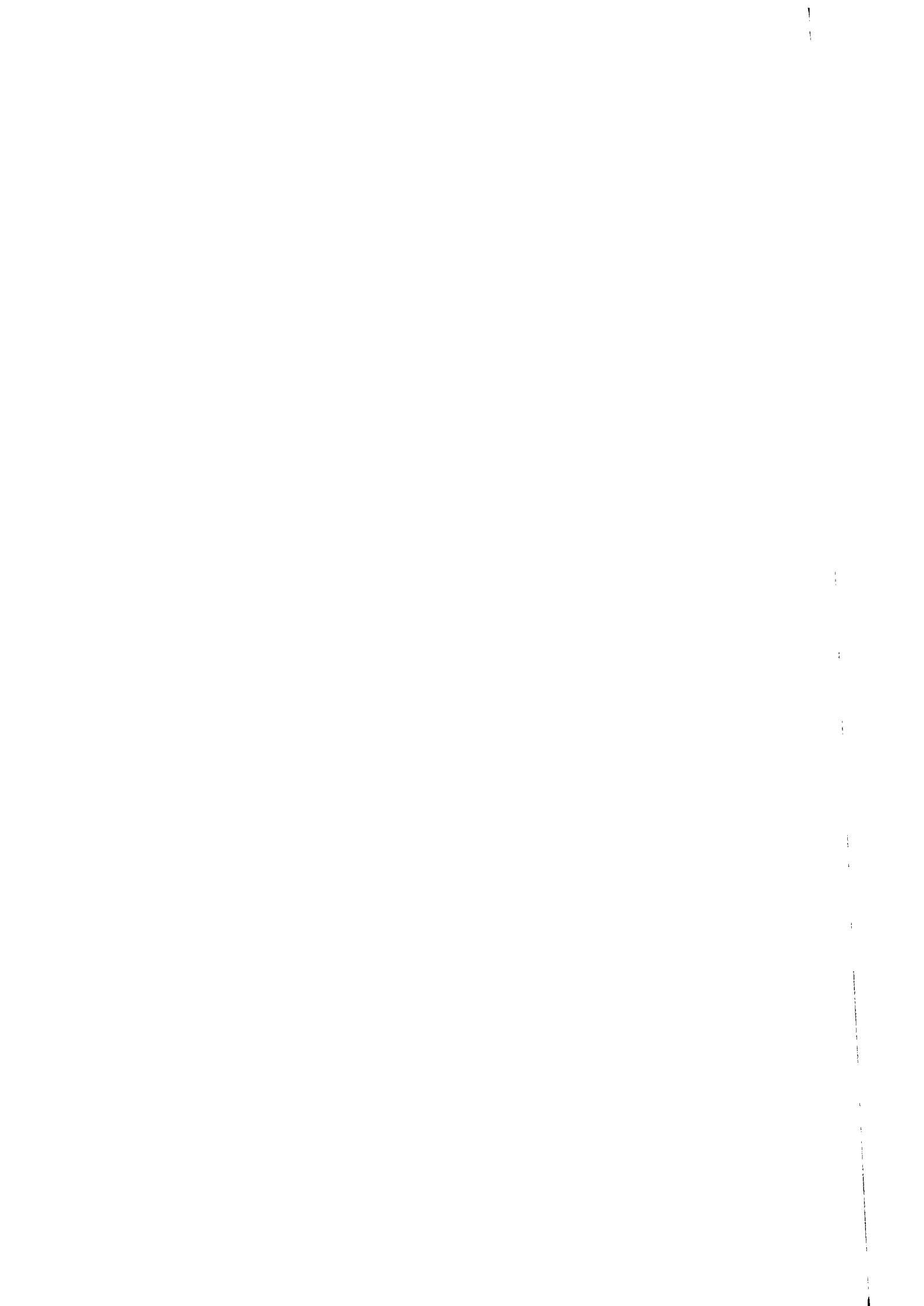
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

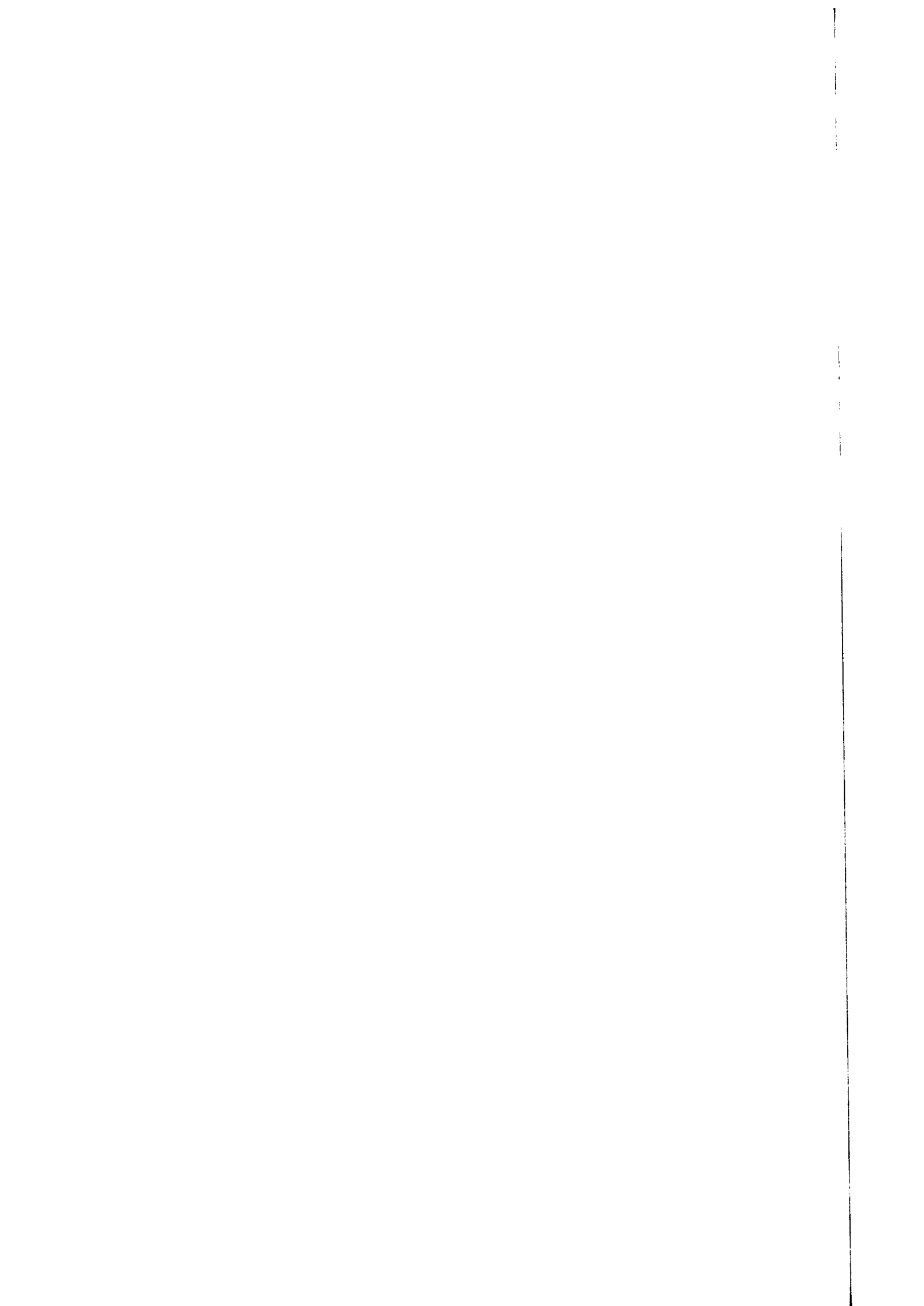
Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

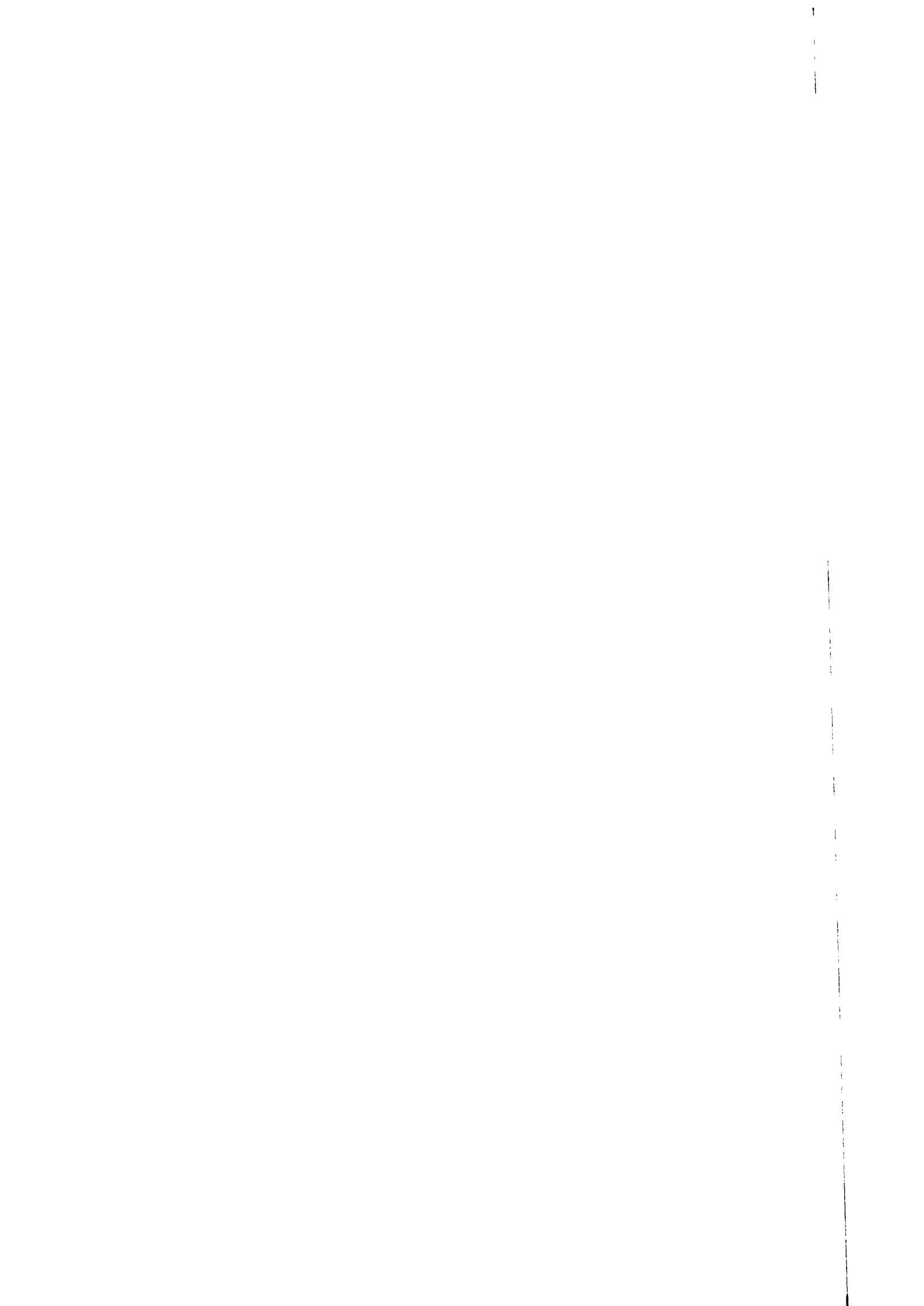
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00788
Numéro SIREN : 883 353 294
Nom ou dénomination : 2LVE

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2024 sous le numéro de dépôt B2024/002040



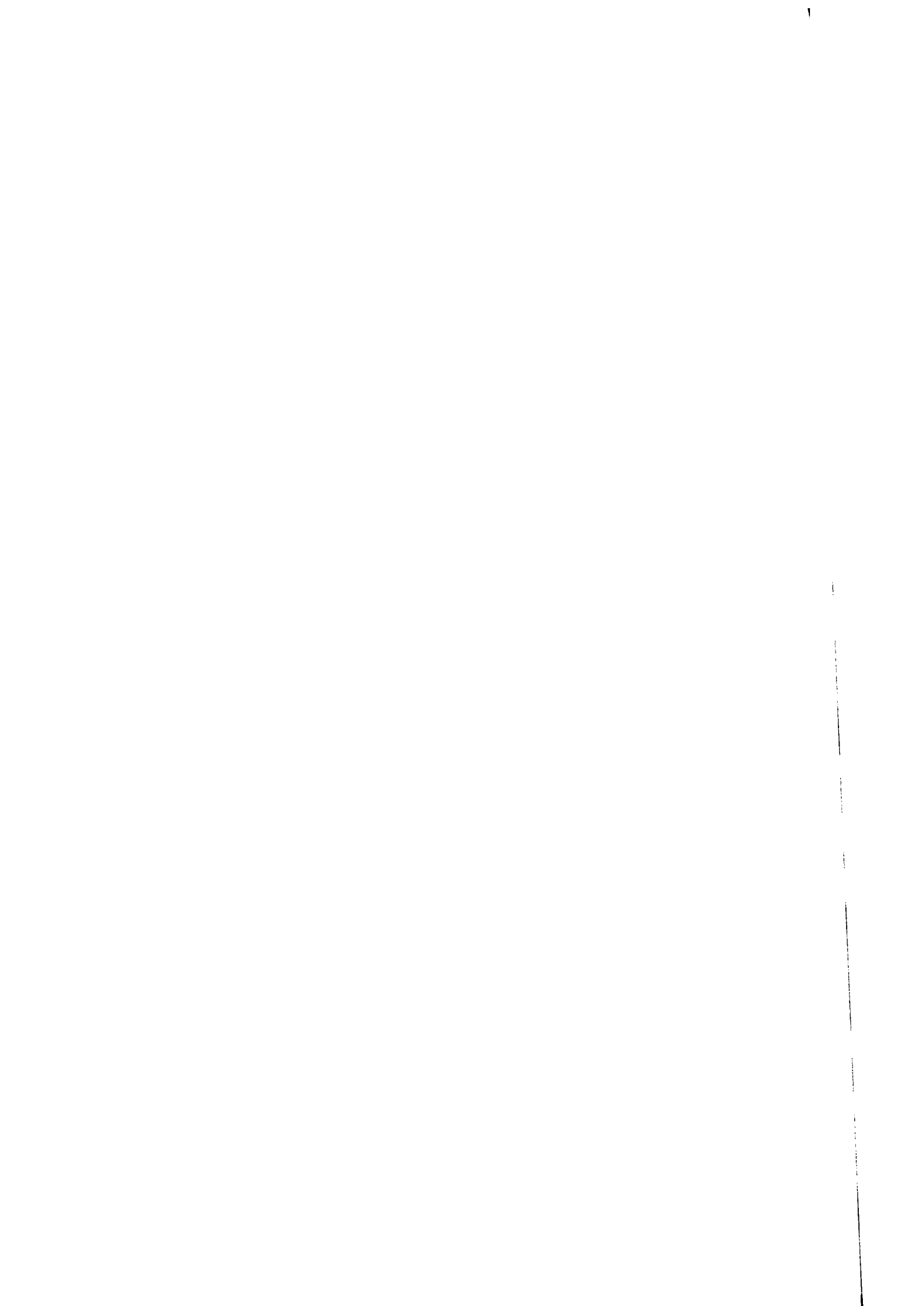




Désignation de l'entreprise 2LVE Néant *
 Adresse de l'entreprise 29 PLACE ALBERT 1ER 83000 TOULON
 Numéro SIRET * 8 8 3 3 5 3 2 9 4 0 0 0 1 9
 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 0 0 6 2 0 2 3		3 0 0 6 2 0 2 2		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010	35 000	012		35 000	35 000	
	Autres *	014	25 000	016	7 877	17 123	19 623	
	Immobilisations corporelles *	028	588 017	030	143 189	444 828	502 500	
	Immobilisations financières * (1)	040	12 368	042		12 368	12 368	
	Total I (5)	044	660 385	048	151 066	509 319	569 490	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	8 990	052		8 990	10 233	
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	4 708	066		4 708		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070			
		Autres * (3)	072	35 571	074		35 571	35 122
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	37 508	086		37 508	40 299	
	Charges constatées d'avance *	092	3 893	094		3 893	6 406	
		Total II	096	90 671	098		90 671	92 061
		Total général (I+II)	110	751 056	112	151 066	599 990	661 551
PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET			
				1	2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	7 500	7 500		
	Ecarts de réévaluation			124				
	Réserve légale			126				
	Réserves réglementées*			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *		131	132				
	Report à nouveau			134	(62 505)	(1 306)		
	Résultat de l'exercice			136	(94 815)	(61 199)		
	Subventions d'investissement			137				
	Provisions réglementées			140				
		Total I		142	(149 820)	(55 005)		
Provisions pour risques et charges				Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	256 805	315 556		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	176 965	87 756		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .		169	172	316 039	313 245		
	Produits constatés d'avance			174				
	Total III		176	749 810	716 556			
Total général (I + II + III)				180	599 990	661 551		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	197 702		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	6 596		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT



2LVE
Société par actions simplifiée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 29 place Albert 1^{er}
83000 TOULON
RCS TOULON 883 353 294

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 DECEMBRE

2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

DEUXIÈME RESOLUTION

L'actionnaire unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à – 94 815 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice - 94 815 euros

Report à nouveau

Au titre du report à nouveau - 94 815 euros

TOTAUX - 94 815 euros - 94 815 euros

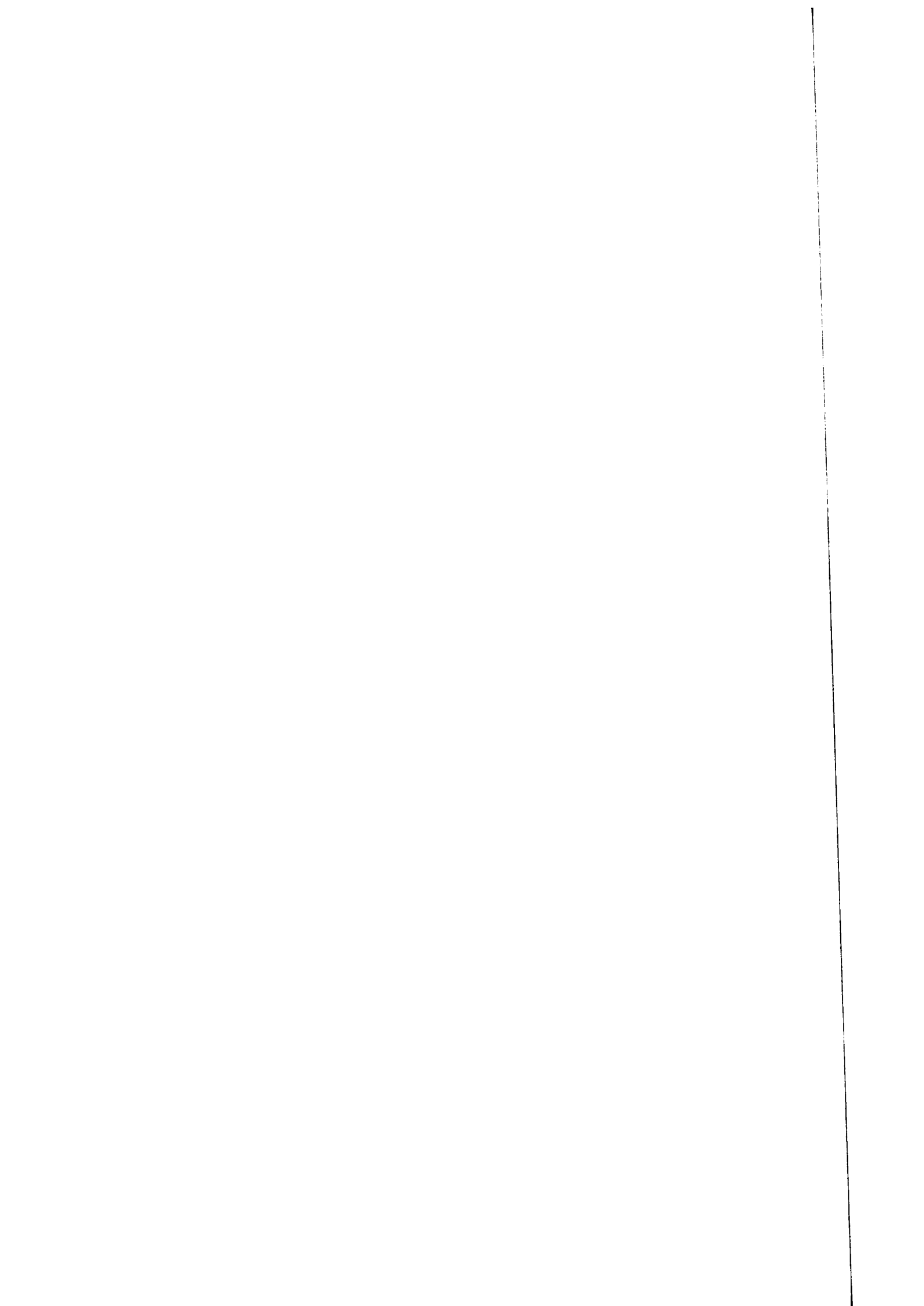
S'agissant du troisième exercice, L'actionnaire unique prend acte qu'il n'y a jamais eu de distribution de dividendes.

L'actionnaire unique constate que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions des articles L 223-42 et 225-248 du Code de commerce, que l'assemblée générale extraordinaire des associés soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée. Cette assemblée s'est tenue le 27 avril 2023 pour l'exercice clos au 30 juin 2022.

Pour copie certifiée conforme

La Présidence





EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise 2LVE N°ant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	35 000	402		404		406	35 000		35 000
	Autres	410	25 000	412		414		416	25 000		25 000
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	63 548	442	6 596	444		446	70 144		70 144
	Installations générales agencements divers	450	489 744	452		454		456	489 744		489 744
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	28 129	472		474		476	28 129		28 129
Immobilisations financières		480	12 368	482		484		486	12 368		12 368
TOTAL		490	653 789	492	6 596	494		496	660 385		660 385

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	5 377	502	2 500	504		506	7 877
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	10 387	532	9 320	534		536	19 707
	Installations générales, aménagements divers	540	60 131	542	49 285	544		546	109 416
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	8 404	562	5 662	564		566	14 066
TOTAL		570	84 299	572	66 767	574		576	151 066

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise 2LVENéant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

				Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	57 808	Déficits reportables		984 57 808
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits de l'exercice		860 89 722
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870 147 530

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)		380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	77 637
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	78 792
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E 2023

5

Désignation de l'entreprise : 2LVE		Néant <input type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/07/2022	et clos le : 30/06/2023	Durée en nombre de mois : 1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel *	376	5
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	795 534
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	795 534
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	5
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	3 725
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	3 729
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	320 193
Variation négative des stocks	145	1 243
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	164 940
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	70 946
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	557 322
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	241 941
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
<small>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</small>		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	795 534
Effectifs au sens de la CVAE *	023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	01/01/2022
Date de cessation	186	
<small>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128</small>		
<small>* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-N01-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs</small>		

Capital Quatre

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.T.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1) Néant

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 2 3

N° SIRET 8 8 3 3 5 3 2 9 4 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2LVE

ADRESSE (voie) 29 PLACE ALBERT 1ER

CODE POSTAL 83000 VILLE TOULON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CHARPENTIER Prénom(s) ERIC

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 240469 N° Département 51 Commune REIMS Pays FR

Adresse : N° 121 Voie IMPASSE VAN GOGH

Code postal 83110 Commune SANARY SUR MER Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann. III au C.G.T.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 2 3

N° SIRET 8 8 3 3 5 3 2 9 4 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2LVE

ADRESSE (voie) 29 PLACE ALBERT 1ER

CODE POSTAL 83000 VILLE TOULON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2LVE

29 PLACE ALBERT 1ER

83000 TOULON

ANNEXE DU 01/07/2022 AU 30/06/2023

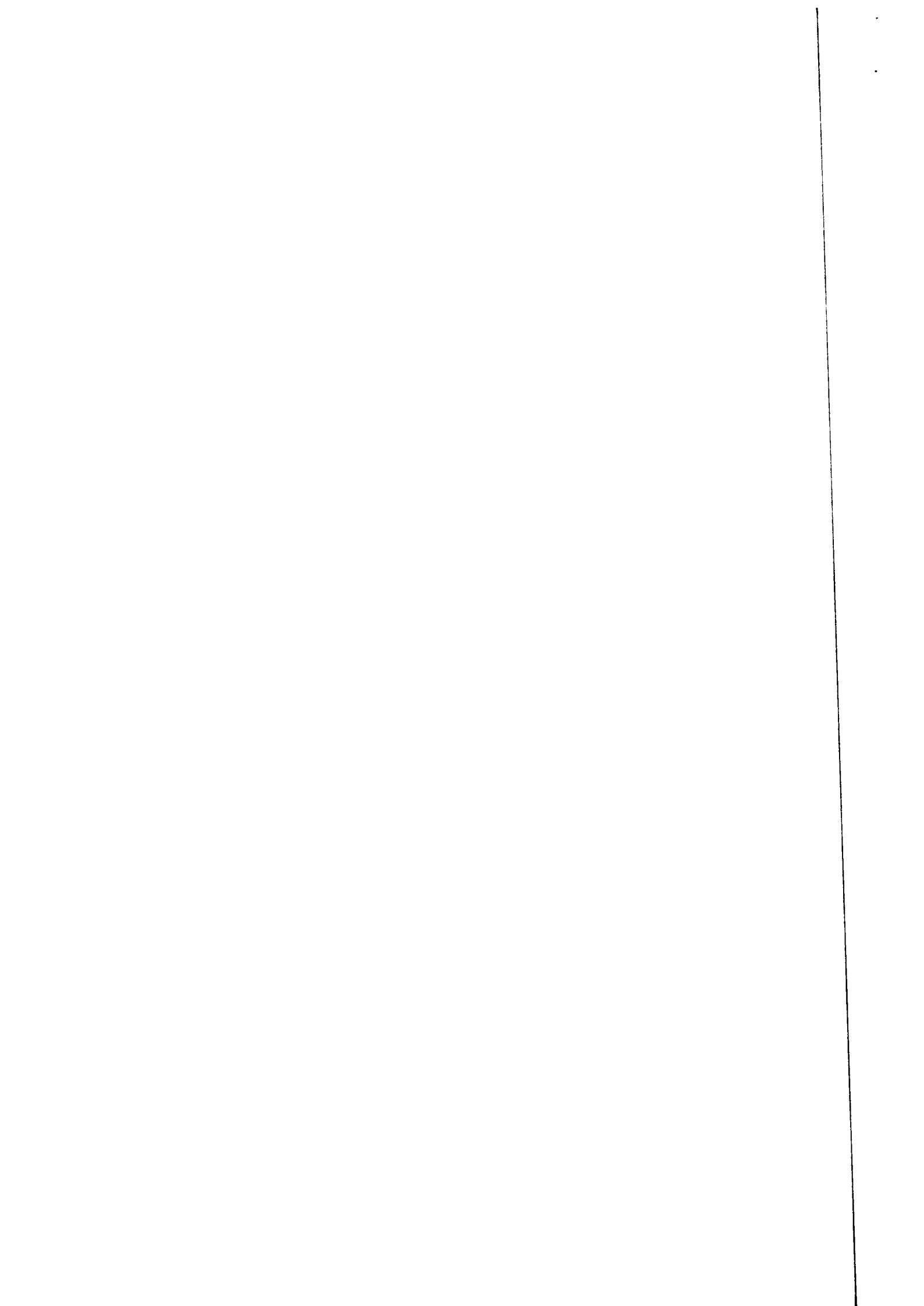
SEC LEBON INTELEC

1155 Avenue Dei Reganeu

Le Pergolèse

83150 BANDOL

04 94 22 06 25

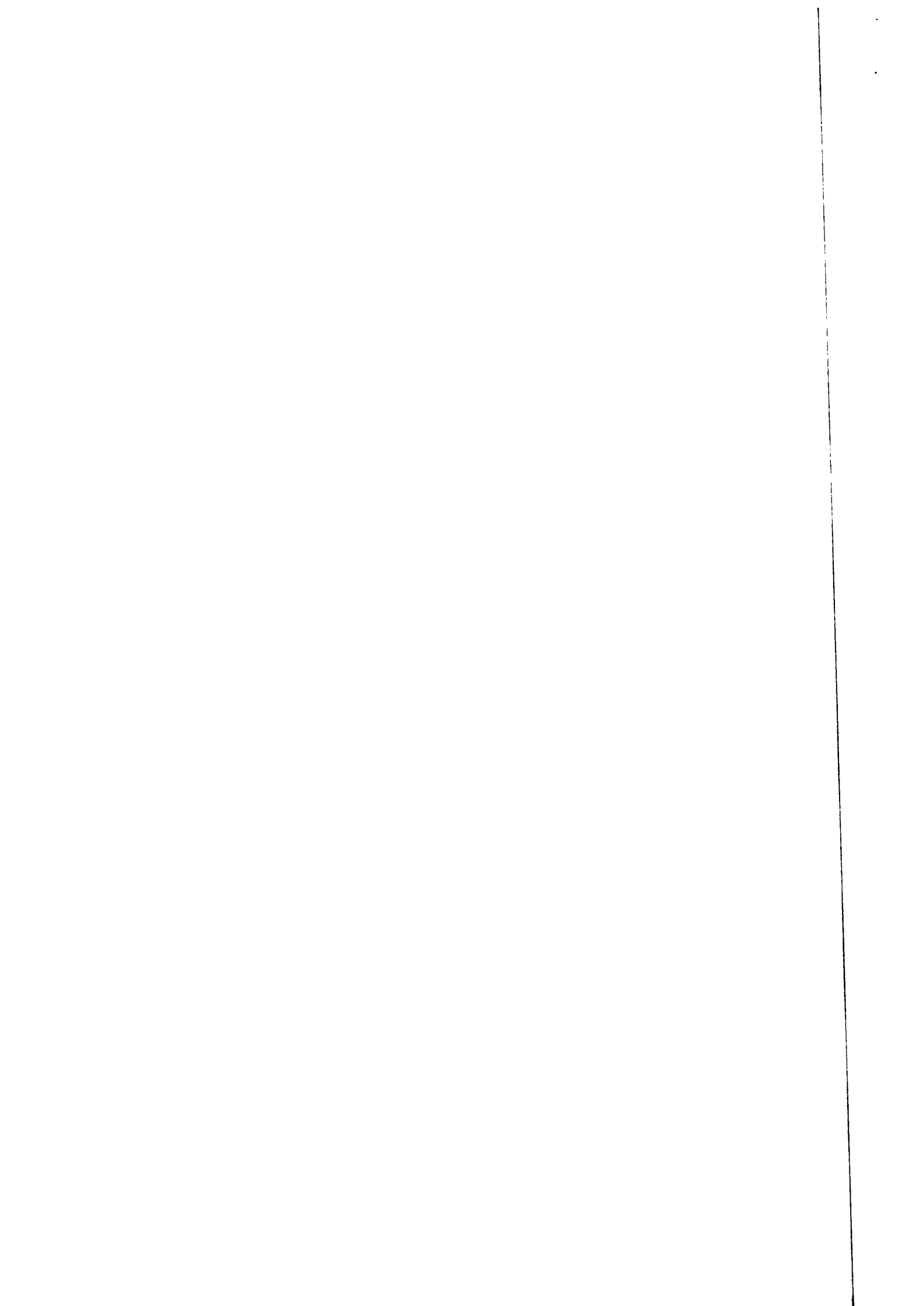


ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X

NA = Non Applicable NS = Non significative



ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

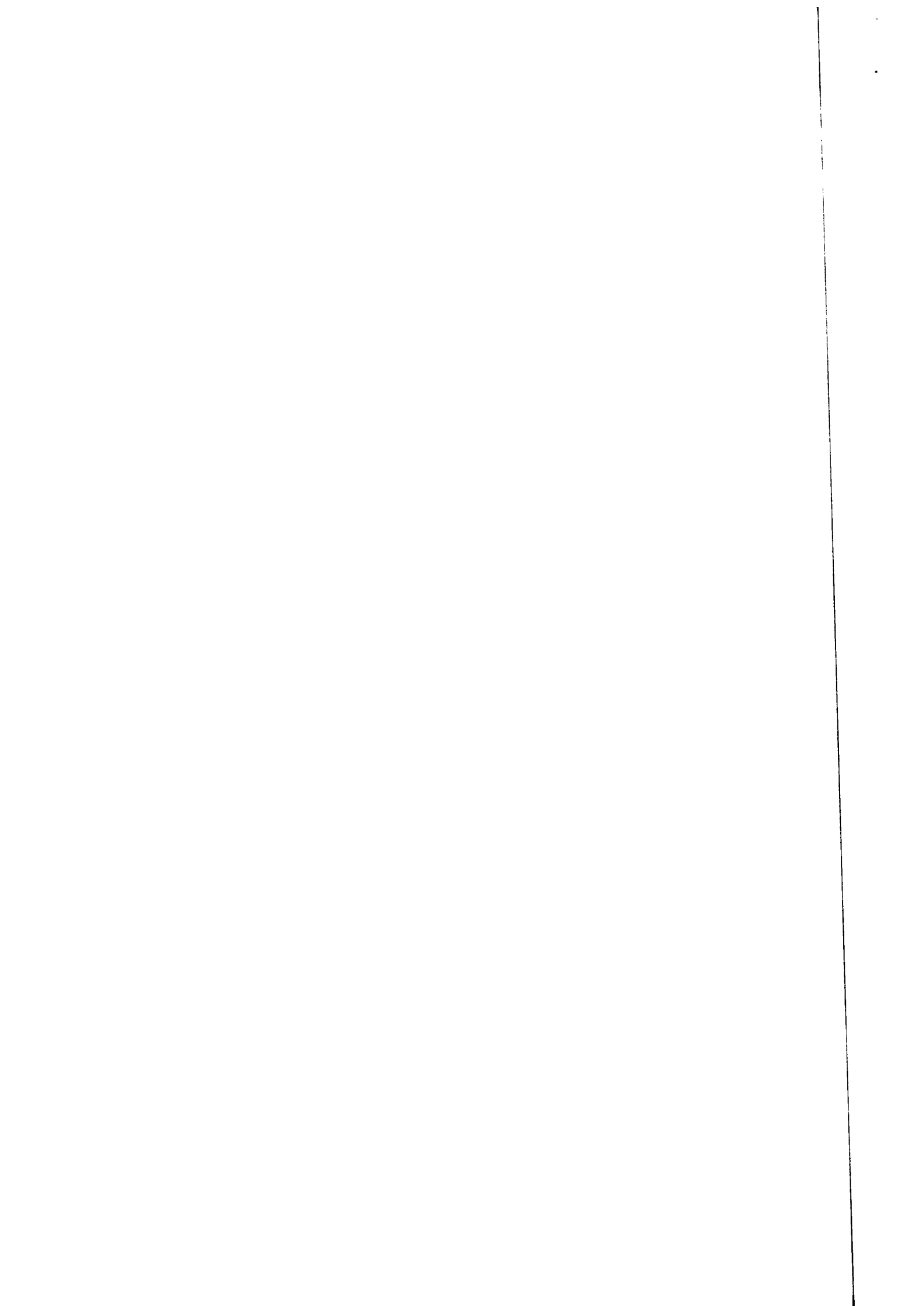
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Néant



ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

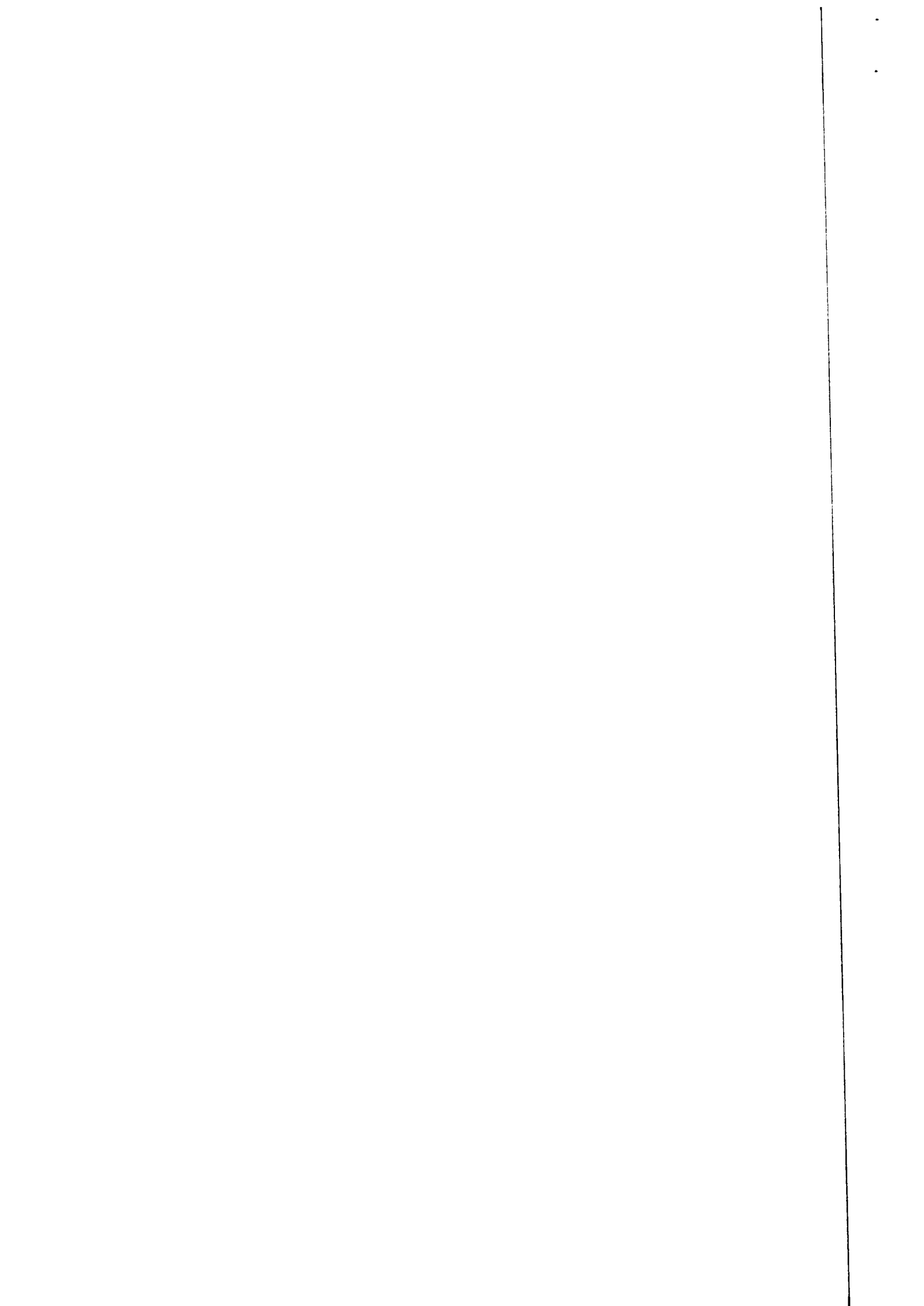
Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	60 000		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	63 548		6 596
Installations générales agencements aménagements divers	489 744		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	28 129		
TOTAL	581 422		6 596
Prêts, autres immobilisations financières	12 368		
TOTAL	12 368		
TOTAL GENERAL	653 789		6 596

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			60 000	60 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			70 144	70 144
Installations générales agencements aménagements divers			489 744	489 744
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			28 129	28 129
TOTAL			588 017	588 017
Prêts, autres immobilisations financières			12 368	12 368
TOTAL			12 368	12 368
TOTAL GENERAL			660 385	660 385

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	5 377	2 500		7 877
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	10 387	9 320		19 707
Installations générales agencements aménagements divers	60 131	49 285		109 416
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 404	5 662		14 066
TOTAL	78 922	64 267		143 189
TOTAL GENERAL	84 299	66 767		151 066



ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 500				
Instal.techniques matériel outillage indus.	9 320				
Instal.générales agenc.aménag.divers	49 285				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 662				
TOTAL	64 267				
TOTAL GENERAL	66 767				

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	12 368	12 368	
Personnel et comptes rattachés	1 230	1 230	
Taxe sur la valeur ajoutée	15 376	15 376	
Débiteurs divers	18 966	18 966	
Charges constatées d'avance	3 893	3 893	
TOTAL	51 832	51 832	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	30 489	30 489		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	226 317	226 317		
Fournisseurs et comptes rattachés	176 965	176 965		
Personnel et comptes rattachés	11 492	11 492		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 586	10 586		
Autres impôts taxes et assimilés	1 033	1 033		
Groupe et associés	283 256	283 256		
Autres dettes	9 673	9 673		
TOTAL	749 810	749 810		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 732			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	60 482			

